Image not found or type unknown

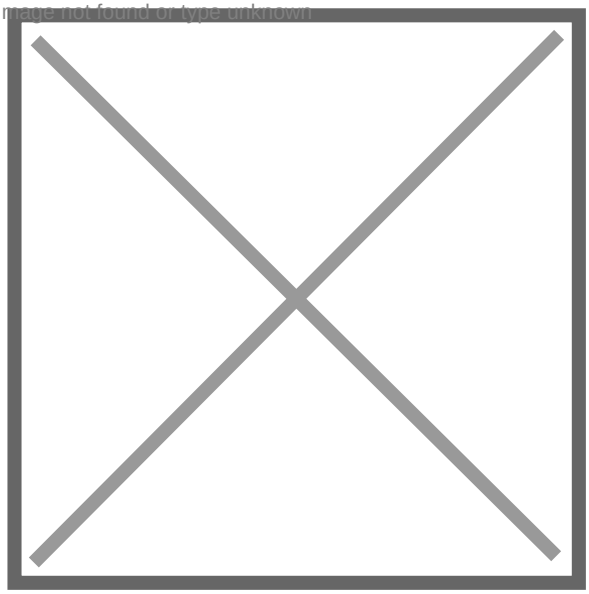

Jugement reputé contradictoire

Par **sandrine**, le **23/03/2012** à **20:47**

Bonjour,

j'ai eu une saisie attribution sur mon compte(joint). cet argent est le mien. Afin de recuperer cet argent jai engagé un huissier suite à un avis de denonciation par l'autre partie.
Je n'ai pas pu me présenter à l'audience étant actuellement à l'etranger pour un stage et aussi parce que jai fait une demamde d'aide juridictionnelle auquel mon dossier est en cours de traitement.
J ai donc recu une notification d 'un jugement réputé contradictoire où le juge spécifie une radiation de l'affaire et que il me condamne aux dépens.
de plus je souhaite spécifier que j'ai envoyé un courrier au juge pour lui dire que je ne pouvais pas etre présente pr cause de stage et que ma demande d aide jur. etait toujours en cours.
Ma question est: que veut dire ce jugement? est ce que l,autre partie peut encore faire appel? et comment puis je obtenir une mainlevée sur mon compte.
merci sincèrement de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés